

Nous contacter

Par internet :

www.eau.veolia.fr**11.741.738**

Par téléphone :

[09 69 36 72 61](tel:0969367261)*(appel non surtaxé)**du lundi au vendredi de 8h00 à 19h et le**samedi entre 9h00 et 12h**Urgences : 7j/7 - 24h/24*

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

VEOLIA EAU

TSA 70121

37911 TOURS CEDEX 9

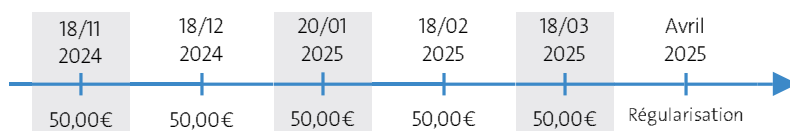
M DOLLO JEAN PAUL
4 RUE GUYNEMER
02700 TERGNIER
FRANCE

Vos informations 24/24

Retrouvez à tout moment vos informations de mensualisation dans votre espace personnel sur www.eau.veolia.fr.

Vos paiements

Plan de mensualisation



Avis de prélèvement automatique

Vos échéances mensuelles seront prélevées sur le compte dont les coordonnées sont :

Nom de la banque : CCF
Titulaire du compte : DOLLO J P
Numero de compte (IBAN) : FRXX 180X XXXX XXXX XX74 0XX
Votre référence de prélèvement (RUM) : XX143990464SEPA
Notre référence de créancier (ICS) : FR68ZZZ437614
Total prélèvement : 250,00€

Avant la prochaine échéance, veuillez transmettre votre demande de changement de coordonnées bancaires via votre espace client www.eau.veolia.fr.

Votre paiement

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

• Paiement par prélèvement mensuel :

Le choix de la sérénité ! En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.

• Paiement par TIPSEPA :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.

Datez et signez votre TIPSEPA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPSEPA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPSEPA daté et signé.

• Paiement par Carte Bancaire :

Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « Je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.

• Paiement par prélèvement à l'échéance :

Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.

• Paiement par chèque :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSEPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSEPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.

